

Registre des délibérations du 10 mars 2021
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Conseil municipal du 10 mars 2021

Séances du 10 mars 2021

Registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un et le 10 mars 2021, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 mars, s'est réuni à 18 heures au lieu habituel des séances sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

Date de convocation : 03 mars 2021

Présents : LEDESERT Philippe ; MARGIELA Stéphanie ; PADILLA Pascale ; PICCI Pierre, LIABEUF Frédéric, MEYRAN Hélène

Absents : PAUN Laura (pouvoir à MEYRAN Hélène), LALLEMENT Aurore, Jean-Denis LODS, BERNARD Yan

Arrivée de Jean-Denis LODS et Aurore LALLEMENT à 18h30 (Approbation du compte administratif du budget communal 2020)

Arrivée de BERNARD Yan à 18h36 (Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget communal)

Objet : Approbation du compte administratif 2020 – Budget Eau et Assainissement	<u>Délibération</u> <u>n°2021/03/01</u>
--	--

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 sous la présidence de Madame PADILLA Pascale, 1^{ère} adjointe qui s'établit ainsi:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	72 327.45 €	76 118.41 €
Section d'investissement	132 419.35 €	96 573.43 €
TOTAL	204 746.80 €	172 691.84 €

Résultats d'exécution :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	210 509.72 €	0	-35845.92 €	174 663.80 €
Fonctionnement	157 643.40 €	0	3 790.96 €	161 434.36 €
Total	368 153.12 €	0	-32054.96	336098.16

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget Eau et Assainissement 2020.

**Objet : Budget EAU-ASSAINISSEMENT :
Affectation du résultat de l'exercice 2020**

**Délibération
n°2021/03/02**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 210 509.72 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 157 643.40

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 35 845.92 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 3 790.96 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 0,00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 161 434.36 €

Extrait certifié conforme,
Fait à SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT LES PILLES

**Objet : Approbation du budget primitif 2021 :
budget Eau et Assainissement**

**Délibération
n°2021/03/03**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget Eau et Assainissement 2021 présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	236 459.36 €	236 459.36 €
Section d'investissement	371 949.80 €	371 949.80 €
TOTAL	608 409.16 €	608 409.16 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le projet de budget primitif de l'eau 2021, **après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Arrivée de Jean-Denis LODS et Aurore LALLEMENT

**Objet : Approbation du compte administratif 2020
– Budget Communal**

**Délibération
n°2021/03/04**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 sous la présidence de Madame PADILLA Pascale, 1^{ère} adjointe qui s'établit ainsi:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	183 194.20 €	256 499.87 €
Section d'investissement	35 567.51 €	84 146.23 €
TOTAL	218 761.71 €	340 646.10 €

Résultats d'exécution :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-45430.03€	0	48578.72 €	3 148.69 €
Fonctionnement	105 504.18 €	-45430.03 €	73 305.67 €	133 379.82 €
Total	60 074.15 €	0	121 884.39 €	136 528.51 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2020.

Arrivée de **BERNARD Yan**

Objet : Budget Communal : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Délibération
n°2021/03/05

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 45 430.03 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 60 074.15 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 48 578,72€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 73 305,67€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 133.379.82 €

**Objet : Approbation du budget primitif 2021 :
Budget Communal**

**Délibération
n°2021/03/06**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	385 901.82 €	385 901.82 €
Section d'investissement	150 840.69 €	150 840.69 €
TOTAL	536 742.51 €	536 742.51 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le projet de budget primitif de l'eau 2021, **après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Fait et délibéré à Les Pilles,
Le 10 mars 2021

Le maire,
Philippe LEDESERT



